

République Française
Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon

Commune
LE MONETIER LES BAINS 05220

N°083/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : **18 septembre 2025**

Date d'affichage : **25 septembre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq,
Le 24 septembre à 18 heures 30
Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Marie REY, Maire

Etaient présents :

Jean-Marie REY, Maire
Muriel PAYAN, Alexandre GOUEL, Margot MERLE, adjoints
Marielle BOY, Yveline CORDIER, Jean-Michel BRUNET, Violaine PIQUET-GAUTHIER, **formant la majorité des membres en exercice**

Procuration :

Fabrice LOISEAU à Alexandre GOUEL

Absents :

Lisa FAURE, Gabrielle GUIBERT, Jean-Baptiste CRAFFK, Pierre SAVOLDELLI

Alexandre GOUEL a été élu secrétaire

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	:	13
PRESENTS	:	8
VOTANTS	:	9

OBJET : VIA GUISANE : AUTORISATION DE DEFRICHEMENT DES PARCELLES COMMUNALES

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de SERRE CHEVALIER, dans le cadre de la réalisation d'un itinéraire à mobilité douce « Via Guisane », sur les communes de Saint Chaffrey – La Salle Les Alpes – Le Monêtier-les-Bains, souhaite engager des travaux de terrassement et de défrichement.

Considérant que les parcelles communales suivantes, concernée par ces travaux, relèvent également des dispositions des zones boisées pour lesquelles s'appliquent les articles L214-13 et L 341-1 et suivants du Code forestier :

SECTION	NUMERO	LIEU-DIT	SUPERFICIE DE LA PARCELLE en m ²	SUPERFICIE A DEFRICHER en m ²
R	41	CHANTELLOUBE	9 390	79
AR	2	LABESSIA	662	23
AR	7	LABESSIA	1 390	192
AR	18	LABESSIA	758	39
AR	50	LABESSIA	1 820	207
AR	51	LABESSIA	1 555	216
Domaine public		LES BARBIERES		34
Domaine public		LABESSIA		84

CONSIDERANT que le projet doit obtenir, au préalable, une autorisation de défrichement ;

VU les articles L214-13 et L 341-1 et suivants du Code forestier ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **et à l'unanimité** :

AUTORISE le Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de SERRE CHEVALIER à déposer une demande d'autorisation de défrichement préalablement aux travaux d'abattage des arbres situés dans la zone de passage du futur itinéraire à mobilité douce.

AUTORISE le Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de SERRE CHEVALIER à réaliser ce défrichement dès lors que l'autorisation de défricher aura été obtenue.

DIT que le Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de SERRE CHEVALIER est autorisé à examiner avec les services de l'ONF et de la DDT d'éventuelles mesures compensatoires au titre de l'article L 341-6 du Code forestier et que ces mesures seront à la charge exclusive du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de SERRE CHEVALIER.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document et prendre toutes dispositions se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire,

Jean-Marie REY



Le secrétaire de séance

Alexandre GOUEL